

parents et les amis des invalides ou d'autres encore qui les acquittent ou qui devraient les acquitter à l'heure actuelle. Nous empoignons réellement le taureau par les cornes et nous entreprendrons pour de bon de rendre les invalides du Canada plus aptes à subvenir à leurs propres besoins et à ceux des localités où ils habitent.

M. Pitman: C'est avec grand plaisir que je prends part au débat, monsieur le président. Le projet de résolution présenté par le ministre du Travail a beaucoup d'excellents aspects, et je suis même sûr qu'il aura l'appui de tous les députés. En présentant ce projet de résolution, le gouvernement s'associe, évidemment, au travail qui se fait, à l'heure actuelle, dans le monde entier. Je voudrais donner lecture d'un passage des recommandations relatives à la réadaptation professionnelle des infirmes, adoptées à la conférence internationale du travail du BIT, parce que c'est là, à mon avis, un aspect important qu'il ne faut certainement pas oublier:

Attendu qu'il se pose des problèmes aussi nombreux que variés au sujet de ceux qui souffrent d'infirmité;

Attendu que la réadaptation de ces personnes est essentielle pour que leur soit rendue, le mieux possible, leur utilité physique, mentale, sociale, professionnelle et économique;

Attendu qu'il est nécessaire, pour répondre aux besoins d'emploi de chaque personne infirme et pour employer le mieux possible les ressources de l'effectif humain, de développer et de rétablir l'aptitude au travail des personnes infirmes, en combinant dans un seul processus continu et coordonné les services médicaux, psychologiques, sociaux, éducatifs, ainsi que l'orientation et la formation professionnelles, et le service de placement, y compris les soins subséquents.

La conférence recommande ce qui suit:

Je donnerai maintenant lecture de la deuxième recommandation, rédigée ainsi:

2. Les services de rétablissement professionnel devraient être accessibles à toutes les personnes infirmes quelles que soient l'origine et la nature de leur infirmité, et quel que soit leur âge, tant qu'elles peuvent être préparées, pour un emploi approprié, qu'elles ont des perspectives raisonnables de s'assurer et de garder.

C'est, à mon avis, extrêmement intéressant. Je me demande, toutefois, si ceux qui ont rédigé la mesure à l'étude reconnaissent suffisamment que préparer simplement les gens à reprendre un travail, par le rétablissement professionnel, quand on n'est pas capable d'offrir cet emploi, peut être plus nuisible que bienfaisant. Je demanderai donc au gouvernement, qui, de toute évidence, ne peut trouver de l'emploi aux travailleurs normaux qui n'ont pas besoin de réadaptation et ne sont pas infirmes, s'il peut promettre d'organiser notre économie de façon qu'il soit possible de trouver de l'emploi pour les

[M. Martin (Timmins).]

infirmes réadaptés du point de vue professionnel. Je l'espère, sinon, ce que nous faisons ici, aujourd'hui, signifie très peu de chose. Je le répète, il faut, d'après l'organisme international du travail que les intéressés aient des perspectives raisonnables de s'assurer et de garder un emploi approprié.

L'histoire de la réadaptation professionnelle au Canada est d'une part longue, et d'autre part brève. Nous constatons que le ministère des Affaires des anciens combattants fait de la réadaptation depuis la première guerre mondiale et que les commissions d'indemnisation, dans beaucoup de provinces, font depuis des années, du bon travail à cet égard. On nous rappelle constamment le travail accompli par les organismes privés. Cependant, à bien des égards, le Canada retarde dans son programme. Avant 1941, nous n'avions, pour ainsi dire, aucun programme de réadaptation professionnelle d'envergure nationale. Nous avions plutôt un grand nombre d'agences diverses et mal coordonnées. Nous avons fait beaucoup de progrès depuis dix ans. Mais nous en avons encore beaucoup à faire. J'espère que la mesure qui fera suite à la résolution marquera un grand progrès dans nos efforts pour fournir à ceux qui souffrent d'infirmités l'occasion indispensable de participer à notre économie.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social nous rappelle que le nombre d'infirmes est grand. Si l'on en croit sa brochure, plus de 500,000 Canadiens souffrent d'infirmité grave ou même totale. Il s'agit aussi de sommes d'argent considérables, c'est-à-dire de quelque six millions de dollars, affectés par les gouvernements dans tout le Canada au travail de réadaptation de cette nature, abstraction faite de ce qu'on donne déjà aux anciens combattants ainsi qu'à ceux auxquels s'appliquent les indemnités pour les accidents de travail. En ce qui concerne ce projet de résolution, qui permettra au gouvernement de conclure avec les provinces des ententes en vue de se partager les frais d'un programme de réadaptation plus considérable, plus complet et plus efficace, le gouvernement peut être assuré de l'appui de notre groupe. Cet appui lui est assuré pour des motifs humanitaires, bien sûr. Dans un pays civilisé, dans une démocratie occidentale, nous nous devons de faire l'impossible pour aider les infortunés qui ont perdu un membre ou un œil ou souffrent de quelque forme d'invalidité. Ce n'est pas de la charité mais, dans un certain sens, de l'intérêt bien compris.

A cet égard, les données statistiques du ministère du Travail m'ont intéressé. Elles démontrent que sur un groupe de travailleurs invalides réadaptés, 720 gagnaient plus de \$2,000 par année, contre 41 seulement avant la réadaptation.